

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 20 avril 2022 se tient à 19 h 35, à la salle Bestar du Centre sportif Mégantic, la séance régulière d'avril 2022 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté no 2022-024 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 25 mars 2022 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) » la séance s'est tenue en présentiel et la présence du public est permise.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Danièle Provencher	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin (arrive à 19 h 55)	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
René Turcotte, maire suppléant	Milan
Daniel Gendron	Nantes
Dominic Boucher Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Suzie Roy	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Martine Brouard	Stornoway
Denyse Blanchet	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Annie Hébert, responsable de projets est présente.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

---

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

---

**ORDRE DU JOUR**

**2022-59**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2022
6.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
7.	BONS COUPS
8.	<b><u>ENVIRONNEMENT</u></b>
8.1.	DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE, RÉALISATION DU PRMHH
8.2.	EMBAUCHE – CONSEILLÈRE À L'ENVIRONNEMENT
8.3.	EMBAUCHE – AGENTE À L'AGRICULTURE ET À L'ENVIRONNEMENT
8.4.	RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC AGRIRÉCUP POUR LA RÉCUPÉRATION DE LA TUBULURE ACÉRICOLE
8.5.	MODERNISATION DE L'ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE
9.	<b><u>TRANSPORT</u></b>
9.1.	TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2022
9.2.	NOMINATION D'UN OFFICIER DÉLÉGUÉ À L'ADMISSIBILITÉ ET D'UN SUBSTITUT - DEMANDES D'ADMISSION AU TRANSPORT ADAPTÉ
9.3.	MOTION DE REMERCIEMENTS – RETRAITE DE MADAME CLAIRE OUELLETTE, TRANS-AUTONOMIE INC.
10.	<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u></b>
10.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
11.	<b><u>SERVICE D'ÉVALUATION</u></b>
11.1.	DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION
11.2.	EMBAUCHE – INSPECTEUR EN ÉVALUATION ET PRÉVENTION INCENDIE
12.	<b><u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u></b>
12.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SDEG

12.2.	EMBAUCHE - CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES, DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTION DE MAIN-D'ŒUVRE
12.3.	EMBAUCHE – AGENTE LOCALE DU RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN
12.4.	COTISATION ET NOMINATION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE
12.5.	PRÉOCCUPATION DOUBLE
13.	<b><u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u></b>
13.1.	SUIVI – DÉPLOIEMENT INTERNET
13.2.	PROJETS MUNICIPAUX ET MRC AU FRR-VOLET 2
13.3.	SUIVI – PLANIFICATION STRATÉGIQUE
14.	<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>
14.1.	COMPTES À PAYER
14.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MARS
14.3.	VERSEMENT À LA SDEG DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE POUR SON FONCTIONNEMENT
14.4.	VERSEMENT À LA SDEG POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION LOCAL ÉCONOMIE ET EMPLOI (PALÉE)
14.5.	RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
14.6.	EMBAUCHE – ADJOINT ADMINISTRATIF
14.7.	EMBAUCHE – TECHNICIEN GÉOMATIQUE
14.8.	FRR VOLET 3, SIGNATURE INNOVATION
14.9.	POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES DE LA MRC
14.10.	DEMANDE D'APPUI – RÉOUVERTURE D'ACCÈS AU PARC DE FRONTENAC
14.11.	APPUI AU PEUPLE UKRAINIEN
14.12.	FRAIS DE DÉPLACEMENT
14.13.	RAPPORTS D'ACTIVITÉS
15.	<b><u>PROJET ÉOLIEN</u></b>
15.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
15.2.	PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE
16.	<b><u>VARIA</u></b>
17.	<b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
18.	<b><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></b>

3.0

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

---

### SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

## SUIVI DES RÉUNIONS

### Citoyen estrien

- Opinion contre le retour de l'appellation *Cantons-de-L'Est*.

### MRC du Granit

- Résolution des élus qui offrent leur appui au peuple ukrainien et condamnent les attaques meurtrières de la Russie.

### MRC Vallée-de-la-Gatineau

- Résolution en appui à la MRC du Granit concernant la modification de la Loi sur le patrimoine culturel et les nouvelles responsabilités des MRC.

### Ministère des Transports (MTQ)

- Réponse à la résolution 2022-25 de la MRC du Granit concernant les programmes d'aide financière destinés aux organismes de transport collectif et adapté.

### Municipalité de Marston

- Résolution et entente concernant l'utilisation des services d'inspection en urbanisme et environnement de la MRC du Granit.

### Municipalité de Milan

- Copie de l'adoption du projet de règlement No : 2022-04 selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### Municipalité de Nantes

- Résolution du non-paiement du premier versement des quotes-parts de la MRC du Granit.

### Municipalité de Saint-Sébastien

- Résolution de non-participation au service d'inspection en urbanisme et environnement de la MRC du Granit.

### Municipalité de Stratford

- Résolution concernant l'utilisation des services d'inspection en urbanisme et environnement de la MRC du Granit.

**Résolutions reçues des 20 municipalités adoptant le rapport du plan de mise en œuvre prévu à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2021.**

## SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

### Communiqué de presse

- La MRC a partagé aux organisateurs de petits et de grands événements le Guide des événements écoresponsables. Cette publication disponible sur le

site web de la MRC du Granit recense trucs et astuces pour assurer la tenue d'une activité qui respecte l'environnement.

### **Offre d'emploi**

- Agent(e) local(e) du Réseau d'accueil estrien;
- Coordonnateur(trice) à la gestion des cours d'eau.

## **COURRIER**

### **Arrimé – recrutement international**

- Offre d'aide au recrutement du personnel à l'international.

### **Association québécoise Zéro Déchet**

- Offre de conférence ou d'ateliers Zéro déchet.

### **Bazar Production**

- Catalogue officiel d'animations déambulatoires – lancement de la saison estivale.

### **Cégep Saint-Laurent**

- Offre de différentes formations en gestion des eaux, à distance en mode synchrone.

### **Chambre de commerce et d'industrie région Mégantic (CCIRM)**

- Inscription au salon du commerce et de l'industrie qui se tiendra du 13 au 15 mai 2022;
- Distribution aux PME des tests rapides COVID;
- Distribution de tests rapides gratuits.

### **Conseil de la culture de l'Estrie**

- Soutien financier pour 19 projets artistiques et littéraires en Estrie, dont madame Ida Rivard de la MRC du Granit fait partie.

### **Conseil régional de l'environnement de l'Estrie**

- Gala des prix d'excellence en environnement – report de la période de candidature au 3 juin.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

- Avis de convocation dossier no. 4333018, Lambton;
- Désistement de la rencontre publique dossier no. 434078, Saint-Robert-Bellarmin;
- Avis de convocation dossier no. 4333063, Lambton;
- Demande de recommandation, dossier no.435565, Saint-Sébastien;
- Demande de droit d'aliénation de 9,7 hectares, dossier no. 434628, Milan;
- Avis de recours, demande de rectification ou de révision/révocation à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- Demande de droit d'aliénation de 794 mètres carrés, dossier no. 435049, Frontenac;
- Avis de convocation dossier no. 433725, Lambton;
- Avis de convocation dossier no. 433397;
- Inclusion de 103,38 hectares à une zone agricole, dossier no. 434078, Saint-Robert-Bellarmin;
- Avis de recours, demande de rectification ou de révision/révocation à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

**Commission de toponymie du Québec (CTQ)**

- Consultation concernant une proposition de noms pour un lac et une montagne situés à proximité du chemin Roi-du-Mont à Saint-Augustin-de-Woburn.

**Direct Impact Solutions**

- Offre de service dédié aux municipalités concernant un accompagnement et des outils numériques.

**Environnement et Changement climatique Canada**

- Consultation publique – Programme de rétablissement du martinet ramoneur

**High Cloud**

- Offre des avantages BVLOS concernant les opérations de drones.

**Intergénération Québec**

- Semaine québécoise de l'intergénération du 22 au 28 mai 2022.
- Forum Âgisme et isolement : solution intergénérationnelles, le 24 mai prochain. Inscriptions en ligne avant le 16 mai.

**Lobbyisme Québec**

- Invitation à un webinaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

**Ministère de la Culture et des Communications**

- Avis de démolition du 136, rue Principale à Lambton pour lequel l'intérêt patrimonial n'est pas suffisant pour l'interdire.

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

- Production, au 30 juin de chaque année, du rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR.

**MRC de Brome-Missisquoi**

- Résolution - Demande d'appui - Besoin de financement en formation sécurité incendie.

**MRC de la Matapédia**

- Appui relativement à la révision du processus électoral des préfets élus au suffrage universel.

**MRC de Rivière-du-Loup**

- Résolution - Demande d'appui - Besoin de financement en formation sécurité incendie.
- Résolution, appui à la MRC de l'Abitibi concernant le retrait des modifications de certains articles de la loi 103.

**MRC de Rouville**

- Résolution – Revendications transmises au MTQ concernant la complexité des démarches et le délai de traitement des dossiers.

**MRC du Québec**

- Résolution – Appui à la demande de prolongation du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du MELCC.

**MRC Maskinongé**

- Résolution - Demande d'appui - Besoin de financement en formation sécurité incendie.

**Municipalité de Lyster**

- Résolution d'appui - Impacts du projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions.
- Résolution d'appui - Entretien de la végétation des fossés et des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale.

**Municipalité de Milan**

- Avis de mise en vigueur du règlement 2021-03 modifiant le règlement de zonage 2005-32 permettant de modifier les dispositions relatives au déboisement.

**Municipalité de Saint-Romain**

- Résolution – Réouverture de l'accès des sentiers du Parc Frontenac.

**Municipalité de Stratford**

- Résolution – Réouverture de l'accès des sentiers du Parc Frontenac;
- Règlement 1189 visant à modifier le règlement de zonage 1035 afin de fixer le nombre de logements autorisés dans certaines zones.

**Projet BTU**

- Offre d'une solution de chauffage économique des bâtiments religieux (églises).

**Services Québec**

- Document sur le soutien à l'emploi, une solution à la pénurie de main-d'œuvre.

**Société québécoise de phytotechnologie**

- Il est maintenant temps de postuler pour le Prix d'excellence 2022 de la Société québécoise de phytotechnologie (SQP).

**Société d'habitation du Québec (SHQ)**

- Budget 2022-2023 – Mesures en habitation
- Bonification de l'aide financière offerte par le programme Petits établissements accessibles (PEA).

**SOPFEU**

- Participation au Salon Aventure et Plein Air de Montréal

**Sûreté du Québec**

- Mise en garde des aînés concernant diverses techniques de fraudes.
- Mise en garde des commerces concernant diverses techniques de fraudes.

**Tournée Escal**

- Lancement d'un signe « Route gourmande »

**Tribunal administratif du Québec (TAQ)**

- Avis de convocation à l'audience concernant le dossier TAQ : SAI-Q-257603-2109, Audet;
- Avis de convocation à l'audience concernant le dossier TAQ : SAI-Q-257603-2110, Audet.

**UQAM**

- Conférence – Milieux humides : eaux de vies : 24 mars 2022

**Ville de Lac-Mégantic**

- Programmation du printemps 2022 du Service récréatif, de la culture et de la vie active ;

- Second projet des règlements 2022-06, 2022-07, 2022-08, concernant la bonification réglementaire 2022.

## REVUES

- APSAM
- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Espace OBNL
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actions interculturelles
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable (CQDD)
- Infolettre Flash - COMBEQ
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre Sécurité incendie
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Cantonnier
- Le Meg
- Lobbyscope
- L'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Marché municipal
- Québecvert
- Quorum
- Scribe
- Vecteur environnement
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

5.0

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2022

### 2022-60

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2022

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 16 mars 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

---

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

7.0

---

BONS COUPS

Un élu mentionne un bon coup.

8.0	ENVIRONNEMENT
-----	---------------

8.1

---

DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE, RÉALISATION DU PRMHH

**2022-61**

**DEMANDE DE REPORT DU DÉPÔT DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) et la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* obligent les MRC du Québec à se doter d'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE la LCMHH inscrit la date du 16 juin 2022 comme date butoir pour transmettre au ministre leur premier plan régional des milieux humides;

ATTENDU QUE la situation sanitaire et la tenue des élections municipales ont nécessité une restructuration des ressources, des comités de travail et des rencontres;

ATTENDU QUE l'équipe dédiée au PRMHH de la MRC du Granit a été privée de support en géomatique pendant plus d'une année en raison de départs inattendus de personnel et de difficultés à recruter;

ATTENDU QUE la MRC a reçu les derniers livrables nécessaires à la sélection des milieux humides et hydriques le 6 avril 2022 de la part de l'organisme en conservation des milieux naturels, ayant beaucoup de mandats à livrer au Québec à l'approche de la date butoir;

ATTENDU QUE la MRC du Granit souhaite remettre un travail de qualité, approuvé par les parties prenantes et suscitant l'adhésion de tous les acteurs concernés;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est ainsi dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance de juin 2022;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques permet aux MRC de reporter la date de dépôt des PRMHH au 16 juin 2023;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'accepter, sans pénalité, le dépôt de son PRMHH au plus tard le 16 juin 2023.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux MRC environnantes et celles du territoire de l'Estrie, de même qu'aux représentants de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

---

EMBAUCHE – CONSEILLÈRE À L'ENVIRONNEMENT

J'informe les maires de l'embauche de madame Isabelle Rioux à titre de conseillère à l'environnement, laquelle est entrée en poste le 4 avril dernier. Madame Rioux assumait précédemment les tâches d'adjointe à l'agriculture et à l'environnement au sein de la MRC.

8.3

---

EMBAUCHE – AGENTE À L'AGRICULTURE ET À L'ENVIRONNEMENT

J'informe les maires de l'embauche de madame Chantale Lapierre à titre d'agente à l'agriculture et à l'environnement. Madame Lapierre pourra intégrer l'équipe de l'environnement dès que le poste qu'elle occupe actuellement, soit agente de bureau et réceptionniste, sera doté.

8.4

---

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC AGRIRÉCUP POUR LA RÉCUPÉRATION DE LA TUBULURE ACÉRICOLE

**2022-62**

**RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC AGRIRÉCUP POUR LA RÉCUPÉRATION DE LA TUBULURE ACÉRICOLE**

ATTENDU QUE la résolution 2021-116 autorise AgriRÉCUP à payer les coûts applicables au dépôt de tubulures par les propriétaires d'érablières situées sur le territoire de la MRC du Granit jusqu'en mars 2022 dans le cadre d'un projet pilote subventionné;

ATTENDU QUE le projet pilote est transformé en projet de transition et que le financement reçu par AgriRÉCUP se prolonge au-delà de mars 2022;

ATTENDU QUE le comité de travail s'est rencontré pour discuter des prochaines phases du projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires prolonge le partenariat avec AgriRÉCUP et autorise AgriRÉCUP à payer les coûts applicables au dépôt de tubulures par les propriétaires d'érablières situées sur le territoire de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires mandate le comité de travail pour s'assurer du bon déroulement du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.5

---

**MODERNISATION DE L'ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE****2022-63****MODERNISATION DE L'ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a élaboré le Plan de gestion des matières résiduelles de son territoire, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, Loi 90;

ATTENDU QUE ce plan de gestion prévoit de réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins. Matières qui sont actuellement dirigées vers les lieux d'enfouissement des déchets de notre territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit doit, afin de se conformer au règlement sur les halocarbures entré en vigueur depuis le 23 décembre 2004, tenir compte dans son plan de gestion des matières résiduelles, de cette disposition réglementaire en incluant des initiatives et des mesures qui incitent, favorisent et assurent le respect de l'article 14 de ce règlement;

ATTENDU QUE la Ressourcerie du Granit inc. est un organisme sans but lucratif dont la mission est :

- de favoriser la récupération et la mise en valeur de matières résiduelles telles que les meubles, les appareils ménagers usagés et les textiles;
- de favoriser la création d'emplois et le maintien d'emplois durables;
- d'offrir des services d'aide aux plus démunis par la mise en place de comptoirs de vente des matières récupérées et recyclées;
- de promouvoir la récupération et le recyclage auprès de la population.

ATTENDU QUE la responsabilité des producteurs pour les appareils ménagers et de climatisation est en vigueur depuis le 5 décembre 2020;

ATTENDU que GoRecycle est l'organisme de gestion reconnu (OGR) pour la prise en charge des appareils ménagers et de climatisation;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a signé une entente avec la Ressourcerie du Granit en 2006, en plus d'un avenant concernant les appareils réfrigérants, laquelle, avec l'arrivée de la responsabilité élargie des producteurs, est maintenant désuète;

ATTENDU QU'il est important de moderniser l'entente relative à la fourniture, par la Ressourcerie, des services de collecte, de recyclage (réparation et/ou réutilisation) et de mise en vente de matières résiduelles dont principalement les textiles et les encombrants tels que les meubles ou les appareils ménagers usagés, pour le territoire de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la préfet ainsi que la directrice générale de la MRC du Granit pour signer l'entente de service à intervenir entre la MRC du Granit et la Ressourcerie du Granit inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 TRANSPORT
---------------

## 9.1

TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 20222022-64TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit offre les services de transport collectif régional depuis 12 ans par le biais de Trans-Autonomie inc.;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, 9 453 déplacements ont été effectués par ce service en prenant en considération la baisse d'achalandage due à la COVID-19 et qu'il est estimé d'effectuer en 2022, plus de 10 000 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2022, les modalités d'application seront basées sur le Programme d'aide au développement du transport collectif PADTC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC du Granit prévoit contribuer en 2022 pour une somme de 41 631 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers est estimée à 35 000 \$ en 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires équilibrées 2022 et que les états financiers viendront les appuyer;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au MTQ, une contribution financière de base de 150 000 \$ pour le maintien du transport collectif sur son territoire pour l'année 2022.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit déclare avoir l'intention de réinvestir une partie du surplus accumulé d'un montant de 12 105 \$ dans les services de transport collectif régional au cours de l'année 2022.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit déclare que la MRC du Granit prévoit contribuer en 2022 pour une somme de 41 631 \$.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Carolyne Harvey de la direction régionale du ministère des Transports ainsi qu'à l'organisme Trans-Autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.2

NOMINATION D'UN OFFICIER DÉLÉGUÉ À L'ADMISSIBILITÉ ET D'UN SUBSTITUT - DEMANDES D'ADMISSION AU TRANSPORT ADAPTÉ2022-65NOMINATION D'UN OFFICIER DÉLÉGUÉ À L'ADMISSIBILITÉ ET D'UN SUBSTITUT - DEMANDES D'ADMISSION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a ajouté aux lois qui régissent les municipalités des dispositions à l'effet d'obliger toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour leur territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a accepté de mettre en place un service de transport adapté sur son territoire par le biais de l'organisme Trans-Autonomie inc.;

ATTENDU QUE Trans-Autonomie inc. est soumis à une politique d'admissibilité du ministère des Transports du Québec dans le cadre des usagers en transport adapté;

ATTENDU QUE la directrice, madame Claire Ouellette, quittera ses fonctions pour une retraite en juin 2022;

ATTENDU QUE madame Édith Grenier assumera le rôle de directrice à la suite du départ de madame Claire Ouellette;

ATTENDU QUE par conséquent, il y a lieu de procéder à la modification des nominations à titre d'officiers délégués à l'admissibilité;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme madame Édith Grenier à titre d'officier délégué à l'admissibilité de Trans-Autonomie inc. ainsi que madame Sonia Cloutier, directrice générale de la MRC, à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.3

MOTION DE REMERCIEMENTS – RETRAITE DE MADAME CLAIRE OUELLETTE, TRANS-AUTONOMIE INC.2022-66MOTION DE REMERCIEMENTS – RETRAITE DE MADAME CLAIRE OUELLETTE, TRANS-AUTONOMIE INC.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite, le 23 juin 2022, de madame Claire Ouellette, directrice de Trans-Autonomie inc.;

CONSIDÉRANT QUE madame Ouellette est en fonction depuis le 21 janvier 1979 et qu'elle quitte ses fonctions après 43 années au service du transport adapté et collectif de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE madame Ouellette a permis au service de transport sur le territoire de se déployer, d'évoluer et de perdurer malgré les différents défis;

CONSIDÉRANT QUE madame Ouellette a contribué à la réussite et à la pérennité de Trans-Autonomie inc.;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement de Trans-Autonomie est constamment cité en exemple et a inspiré d'autres communautés rurales comme la MRC du Granit dans l'implantation de leur système de transport;

CONSIDÉRANT QUE Trans-Autonomie inc. reflète la mission, la vision et les valeurs de la MRC du Granit tout en mettant ses citoyens au cœur de ses préoccupations;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit remercie chaleureusement et félicite madame Claire Ouellette pour toutes les années de services rendus à la population au niveau du transport.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit lui souhaite une retraite grandement méritée après autant d'années de loyaux services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

### 10.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le résumé de la dernière rencontre a été envoyé aux maires par courriel.

## 11.0 SERVICE D'ÉVALUATION

### 11.1

#### DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, les rapports mensuels du service d'évaluation du mois dernier. J'explique que malgré le fait que le nombre de contrats a diminué, il demeure très élevé par rapport aux dernières années. J'ajoute qu'une liste des transactions de l'année 2021 sera prochainement transmise aux municipalités en ce qui a trait aux ventes de terrains vacants versus les terrains avec habitations, permettant ainsi aux municipalités de planifier les constructions à venir et les nouveaux résidents donc d'avoir un portrait de ce qui se dessine sur le territoire. Il est demandé si les transferts seront comptabilisés. Je mentionne que oui, comme tout autre contrat notarié.

### 11.2

#### EMBAUCHE – INSPECTEUR EN ÉVALUATION ET PRÉVENTION INCENDIE

J'informe les maires de l'embauche de monsieur Jacques Vachon à titre d'inspecteur en évaluation et prévention incendie, lequel est entré en poste le 19 avril dernier.

## 12.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

### 12.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SDEG

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le résumé des sujets traités dans le cadre des rencontres du comité exécutif. Il est rappelé la tenue de l'assemblée générale annuelle de la SDEG qui aura lieu le 12 mai prochain à 16 h 30 au Club de golf du lac Mégantic.

## 12.2

### EMBAUCHE - CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES, DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTION DE MAIN-D'ŒUVRE

J'informe les maires de l'embauche de madame Ève-Alexandra St-Laurent à titre de conseillère aux entreprises, développement et attraction main-d'œuvre, laquelle est entrée en poste le 21 mars dernier.

## 12.3

### EMBAUCHE – AGENTE LOCALE DU RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN

J'informe les maires de l'embauche de madame Denise Grenier à titre d'agente locale du réseau d'accueil estrien, laquelle est entrée en poste le 4 avril dernier.

## 12.4

### COTISATION ET NOMINATION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

#### **2022-67**

#### **COTISATION ET NOMINATION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie lance sa campagne d'adhésion pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QUE le membrariat offre un accès privilégié aux projets, aux services et aux programmes coordonnés par le CLSE ainsi qu'à des ressources qualifiées pour de l'accompagnement;

ATTENDU QUE la cotisation au CSLE d'un montant de 135 \$ est prévue au budget 2022 « Loisirs et culture »;

ATTENDU QUE deux délégués doivent être nommés pour représenter la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la SDEG a recommandé à la MRC du Granit, par sa résolution EXE-2022-04-04-07, de payer la cotisation au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la SDEG a recommandé à la MRC du Granit, par cette même résolution, de déléguer mesdames Suzie Roy et Marlène Bachand;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise le paiement de la cotisation au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2022-2023 d'une somme de 135 \$.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit délègue mesdames Suzie Roy et Marlène Bachand à titre de représentantes au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes prévues au budget Loisirs et culture.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5

---

PRÉOCCUPATION DOUBLE

Madame la préfet rappelle aux maires la tenue de l'événement Préoccupation double qui aura lieu le 27 avril prochain au centre sportif Mégantic à compter de 18 heures. Les personnes intéressées ont jusqu'au 23 avril pour s'inscrire. Plusieurs exposants participeront à ce salon.

**MADAME JULIE MORIN SE JOINT À LA RENCONTRE À 19 H 55**

13.0 PROJETS SPÉCIFIQUES
--------------------------

13.1

---

SUIVI – DÉPLOIEMENT INTERNET

Madame Annie Hébert informe les maires que le gouvernement provincial rendra disponible prochainement une plate-forme web laquelle pourra être consultée par les citoyens qui désirent savoir à quel moment leur branchement internet est prévu. Une annonce avait été faite au départ pour le mois de mars et on espère que ce sera d'ici la fin mai. La MRC est de plus en plus sollicitée et il nous est impossible de répondre.

13.2

---

PROJETS MUNICIPAUX ET MRC AU FRR-VOLET 2**2022-68****PROJETS MUNICIPAUX ET MRC AU FRR-VOLET 2**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a signé, le 31 mars 2020, une entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC pour les années 2020- 2024;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, le 21 avril 2021, sa Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – FRR Volet 2 pour améliorer les milieux de vie de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE ladite politique encadre le dépôt de projets au FRR Volet 2;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu des projets dans le cadre de la date de dépôt prévue au 15 février 2022;

ATTENDU QUE le comité de conformité s'est réuni le 4 avril 2022 pour procéder à la vérification des projets reçus;

ATTENDU QUE le comité de conformité a recommandé les projets;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé les projets;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte les projets suivants :

<b>Municipalité mandataire</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût total projet</b>	<b>Subvention FRR Volet 2</b>
Sainte-Cécile-de-Whitton	Jardins collectifs et communautaires	40 435 \$	27 609 \$
Marston	Construction de jeux d'eau	127 500 \$	27 125 \$
Saint-Romain	Sentier du Parc des générations	39 428,46 \$	27 331 \$

QUE les sommes afférentes soient prises à même les montants prévus au budget du FRR Volet 2 – enveloppe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

#### SUIVI – PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Madame la préfet mentionne qu'un atelier de travail a précédé cette rencontre et qu'un autre est prévu le 4 mai prochain.

#### 14.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14.1

#### COMPTES À PAYER

**2022-69**

#### **COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mars 2022	74 841,85 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

#### REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MARS 2022

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de mars 2022. Aucune question n'est posée.

14.3

#### VERSEMENT À LA SDEG DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE POUR SON FONCTIONNEMENT

**2022-70**

#### **VERSEMENT À LA SDEG DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE POUR SON FONCTIONNEMENT**

ATTENDU QUE dans le cadre de nos prévisions budgétaires 2022, un montant de 65 000 \$ a été budgété pour le fonctionnement et la réalisation des mandats de la Société de développement économique du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'un montant de 65 000 \$, représentant le montant budgété aux prévisions budgétaires 2022 de la MRC, soit versé à la Société de développement économique du Granit pour son fonctionnement et la réalisation de ses mandats.

QUE le montant soit pris à même le budget du développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4

VERSEMENT À LA SDEG POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION LOCAL ÉCONOMIE ET EMPLOI (PALÉE)

2022-71

VERSEMENT À LA SDEG POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION LOCAL ÉCONOMIE ET EMPLOI (PALÉE)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a signé avec la MRC du Granit, en mars 2020, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit des sommes tirées du Fonds régions et ruralité, et ce, pour les années 2020-2024;

ATTENDU QUE les sommes du Volet 2 de ladite entente sont attribuées au Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit signer avec la Société de développement économique du Granit (SDEG), pour l'année 2020-2024, une entente de service en lien avec la gestion des sommes reçues du Fonds Régions et ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC en ce qui a trait au développement régional et local;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit verse à la Société de développement économique du Granit (SDEG), une somme de 212 000 \$ pour l'année 2022, et ce, pour la réalisation du Plan d'action local économie et emploi (PALÉE).

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Société de développement économique du Granit.

QUE ce montant soit pris à même les sommes disponibles au budget dans le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5

---

**RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT****2022-72****RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

ATTENDU QUE l'accréditation de l'inspecteur de la MRC du Granit pour les programmes d'amélioration de l'habitat arrive à échéance le 30 avril 2022;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que monsieur Richard Giguère, Estimations RL inc., agit à titre d'inspecteur pour les programmes d'amélioration de l'habitat, soit de rénovation et d'adaptation, de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la SHQ de renouveler l'accréditation de monsieur Richard Giguère, Estimations RL inc., soit pour une période de six (6) mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, et ce, tel que le prévoit les conditions de la SHQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6

---

**EMBAUCHE – ADJOINT ADMINISTRATIF**

J'informe les maires de l'embauche de monsieur Marc-Antoine Beulé à titre d'adjoint administratif, lequel est entré en poste le 5 avril dernier. J'ajoute que ce dernier sera à temps complet à la mi-mai et que le soutien par madame Simone Grenier est toujours maintenu dans l'équipe.

14.7

---

**EMBAUCHE – TECHNICIEN GÉOMATIQUE**

J'informe les maires de l'embauche de monsieur François Perron à titre de technicien géomatique, lequel entrera en poste la semaine prochaine.

14.8

---

**FRR VOLET 3, SIGNATURE INNOVATION****2022-73****COMITÉ DIRECTEUR – FRR-VOLET 3 « SIGNATURE INNOVATION »**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a créé le Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la MRC du Granit de la disponibilité d'une enveloppe financière pour mettre en œuvre le Volet 3 – Projets « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité, et ce, dans une perspective de soutien aux MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribueront à la mise en valeur de leurs particularités;

ATTENDU QUE le conseil des maires a déposé, en septembre 2021, par sa résolution no 2021-144, un avis d'intérêt et a ainsi bénéficié d'un premier versement maximal de 50 000 \$ puisé à même notre enveloppe prévue pour le Volet 3 – Projets « Signature innovation » afin de mener la démarche pour définir notre signature et par la suite, présenter des projets;

ATTENDU QUE le conseil des maires a, par cette même résolution, demandé qu'un comité soit formé après les élections municipales de novembre de manière à se pencher sur les actions retenues et leur déploiement;

ATTENDU QUE le Volet 3 – Projets « Signature innovation » prévoit la formation d'un comité directeur formé de représentants de la MRC et de représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE le comité administratif a recommandé la composition du comité directeur – FRR-Volet 3 – Projets « Signature innovation »;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la composition suivante pour la formation du comité directeur – FRR-Volet 3 – Projets « Signature innovation » :

- ✓ Préfet
- ✓ Préfet suppléante
- ✓ Direction générale de la MRC
- ✓ Direction de la SDEG
- ✓ Agente aux communications
- ✓ Responsable aux projets
- ✓ Représentants (2) du MAMH

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.9

---

#### POLITIQUE DE DONNS ET COMMANDITES DE LA MRC

Les maires ont reçu, par courriel il y a quelques jours, une copie de la Politique de dons et commandites de la MRC, laquelle a été adoptée en 2019. Puisqu'il y a plusieurs nouveaux élus, les membres du comité administratif jugeaient important que chacun prenne connaissance de cette dernière, laquelle est appliquée par les membres du comité administratif.

14.10

---

#### DEMANDE D'APPUI – RÉOUVERTURE D'ACCÈS AU PARC DE FRONTENAC

**2022-74**

#### **DEMANDE D'APPUI – RÉOUVERTURE D'ACCÈS AU PARC DE FRONTENAC**

ATTENDU QUE lors de l'établissement du parc national de Frontenac, des sentiers situés dans ledit parc étaient initialement accessibles aux municipalités de Saint-Romain, Lambton, Stornoway et Stratford;

ATTENDU QU'auparavant, des entrées pour accéder au parc existaient dans ces municipalités limitrophes;

ATTENDU QU'une bonne partie de la population de ces municipalités était des

utilisateurs des sentiers du parc national de Frontenac maintenant fermés;

ATTENDU QUE depuis le début de la pandémie, la pratique des activités de plein air et l'avènement de nouveaux sports connaissent un engouement et un essor appréciables;

ATTENDU QUE les parcs nationaux offrent une connexion précieuse à la nature;

ATTENDU QUE pour nous, représentants de la municipalité de Lambton, il est important de promouvoir les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Romain a demandé la participation des municipalités de Lambton, Stornoway et Stratford dans les discussions avec le parc national de Frontenac;

ATTENDU QUE lesdites municipalités ont travaillé de concert en interpellant le conseil d'administration du parc afin de se prononcer sur la réouverture des sentiers et des accès au parc à partir des municipalités de Saint-Romain, Lambton, Stornoway et Stratford;

ATTENDU QUE ces dernières ont fait parvenir, à la MRC du Granit, une résolution demandant son appui;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie les démarches des municipalités de Saint-Romain, Lambton, Stornoway et Stratford auprès du parc national de Frontenac de manière à ce que les entrées donnant accès au parc ainsi qu'à ses sentiers soient à nouveau accessibles à partir des municipalités de Saint-Romain, Lambton, Stornoway et Stratford.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au directeur du parc national de Frontenac et au conseil d'administration de la Sépaq, au député de Mégantic ainsi qu'aux municipalités de Saint-Romain, Lambton, Stornoway et Stratford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.11

---

#### APPUI AU PEUPLE UKRAINIEN

Madame la préfet rappelle aux élus que le conseil des maires a mandaté, lors de sa dernière séance, le comité administratif pour trouver le meilleur moyen de soutenir le peuple ukrainien. Elle ajoute cependant qu'à la suite à des validations auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il s'avère que le pouvoir d'aide des municipalités et MRC est lié aux compétences qu'elles ont et que par conséquent, il n'est pas envisageable de remettre des fonds à un organisme pour aider le pays d'Ukraine dans le cadre de la guerre qui y sévit. Madame la préfet ajoute cependant que si des Ukrainiens se réfugient sur notre territoire, il sera possible de contribuer auprès d'un organismes pour les soutenir.

14.12

---

#### FRAIS DE DÉPLACEMENT

#### 2022-75

#### REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

ATTENDU QUE le Règlement no 2018-17 relatif au remboursement des dépenses des élus de la MRC du Granit prévoit que la MRC établit le taux à rembourser en

frais de déplacement au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, le cas échéant, pour correspondre au montant déterminé par le Conseil du trésor du Québec dans sa *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*;

ATTENDU QUE le manuel de l'employé de la MRC du Granit et de la SDE du Granit prévoit les mêmes notions quant au remboursement des frais de déplacement;

ATTENDU la hausse excessive du prix de l'essence dans les dernières semaines;

ATTENDU QUE la saison d'évaluation a débuté le 4 avril 2022 et que les inspecteurs à l'évaluation utilisent leur véhicule personnel pour se déplacer dans le cadre de leur travail;

ATTENDU QUE les séances et les rencontres des différents comités sont, pour la majorité, tenues à nouveau en présentiel;

ATTENDU QUE le comité administratif a recommandé que pour l'année 2022 seulement, les frais de déplacement soient remboursés aux élus et aux employés de la MRC et de la SDEG selon le taux établi par le Conseil du trésor du Québec à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 plutôt qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022, et ce, nonobstant ce que le Règlement no 2018-17 relatif au remboursement des dépenses des élus de la MRC du Granit et le manuel de l'employé de la MRC du Granit et de la SDE du Granit prévoit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la MRC du Granit que pour l'année 2022 seulement, les frais de déplacement soient remboursés aux élus et aux employés de la MRC et de la SDEG selon le taux établi par le Conseil du trésor du Québec à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 plutôt qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022, et ce, nonobstant ce que le Règlement no 2018-17 relatif au remboursement des dépenses des élus de la MRC du Granit et le manuel de l'employé de la MRC du Granit et de la SDE du Granit prévoit.

QUE les montants afférents soient pris à même les sommes disponibles au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.13

---

#### RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Aucun sujet à traiter.

15.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

15.1

---

#### PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Les rapports de production des mois de février et mars 2022 ont été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours. Aucune question n'est posée.

15.2

---

**PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE****2022-76****MODE DE RÉPARTITION – PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE**

ATTENDU QU'en 2013, DEEC (Développement EDF EN Canada inc. a approché la MRC pour un projet similaire (A/O 2013-01, projet Haute-Chaudière) et que la MRC du Granit a convenu qu'il était dans son intérêt de participer au projet à ce moment;

ATTENDU QU'Hydro-Québec, par le biais de sa division Hydro-Québec Distribution (« HQD »), a lancé deux appels d'offres (« A/O 2021-01 ET A/O 2021-02 ») pour l'achat d'énergie (480 MW et 300 MW respectivement) d'origine éolienne produite au Québec, afin de répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec sur la période de Plan d'approvisionnement 2020-2029;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, EDF EN Canada œuvrant dans le domaine de l'éolien est à préparer une offre de service et de partenariat avec notre MRC pour un projet éolien sur notre territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a accepté, lors de sa séance du 16 mars 2022, que la MRC continue l'analyse de ce potentiel projet éolien sur le territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre des étapes à venir d'ici l'appel d'offres, les municipalités doivent s'entendre sur différents aspects, dont le mode-de répartition de la contribution de chacune des municipalités;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit fait office de comité ressource en ce qui a trait au projet éolien et que ce dernier a recommandé au conseil des maires de la MRC du Granit d'opter pour un mode de répartition des parts basé sur la richesse foncière uniformisée;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit opte pour un mode de répartition des parts basé sur la richesse foncière uniformisée en ce qui a trait aux contributions de chacune des municipalités, et ce, dans le cadre de l'appel d'offres de projet éolien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-77****GOVERNANCE – PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE**

ATTENDU QU'en 2013, DEEC (Développement EDF EN Canada inc. a approché la MRC pour un projet similaire (A/O 2013-01, projet Haute-Chaudière) et que la MRC du Granit a convenu qu'il était dans son intérêt de participer au projet à ce moment;

ATTENDU QU'Hydro-Québec, par le biais de sa division Hydro-Québec Distribution (« HQD »), a lancé deux appels d'offres (« A/O 2021-01 ET A/O 2021-02 ») pour l'achat d'énergie (480 MW et 300 MW respectivement) d'origine éolienne produite au Québec, afin de répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec sur la période de Plan d'approvisionnement 2020-2029;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, EDF EN Canada œuvrant dans le domaine de l'éolien est à préparer une offre de service et de partenariat avec notre MRC pour un projet éolien sur notre territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a accepté, lors de sa séance du 16 mars 2022, que la MRC continue l'analyse de ce potentiel projet éolien sur le territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre des étapes à venir d'ici l'appel d'offres, les municipalités doivent s'entendre sur différents aspects, dont le modèle de gouvernance;

ATTENDU QU'un modèle de régie intermunicipale apparaît comme étant plus complexe du fait que les participants peuvent adhérer ou se retirer du projet à n'importe quel moment;

ATTENDU QU'un modèle de régie intermunicipale assure une moins grande continuité par son type de gestion composé seulement de personnes élues, lesquelles peuvent changer tous les 4 ans dans le cadre des élections;

ATTENDU QU'un modèle de société par actions (compagnie incorporée) permet une pérennité entre autres par son type de gestion hybride composé de personnes élues et non élues;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit fait office de comité ressource en ce qui a trait au projet éolien et que ce dernier a recommandé au conseil des maires de la MRC du Granit d'opter pour une gouvernance de type société par actions (compagnie incorporée);

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit opte pour une gouvernance de type société par actions (compagnie incorporée), et ce, dans le cadre de l'appel d'offres de projet éolien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0	VARIA
------	-------

Aucun sujet à traiter.

19.0	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Une question est posée quant à la couverture ambulancière. Des discussions ont lieu à ce sujet.

20.0	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
------	----------------------

**2022-78**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 20 avril 2022 soit levée, il est 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 20 avril 2022, et ce pour les résolutions 2022-64, 2022-67, 2022-68, 2022-69, 2022-70, 2022-71 et 2022-75.

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale